



Encadrant(e) du bio-nettoyage

Planifier, piloter et contrôler la réalisation des activités de bio-nettoyage des locaux, en animant une/des équipes.

Former et informer les professionnels dans le domaine de l'entretien et l'hygiène des locaux.

(Ex Responsable d'équipe de bio-nettoyage)

QUALITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 4 (Bac)

CODE MÉTIER

30F20

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Assistance, conseil et formation des équipes, des utilisateurs, spécifiques au domaine d'activité
- Conseil aux décideurs concernant les choix, les projets, les activités du domaine d'activité
- Contrôle de l'utilisation et de l'entretien des matériels et des locaux, dans son domaine
- Encadrement de proximité d'équipe(s), gestion et développement des personnels
- Établissement/actualisation et mise en oeuvre de procédures, protocoles, consignes, spécifiques à son domaine
- Identification, analyse et validation des impacts (technologiques, organisationnels, fonctionnels et financiers) liés à des nouveaux projets
- Lancement, suivi et contrôle des réalisations en régie ou sous-traitées, relatives à son domaine d'activité
- Planification des activités et des moyens, contrôle et reporting
- Recherche et mise à disposition de tous les matériels ergonomiques adaptés pour faciliter le bio-nettoyage et les troubles musculo-squelettiques

SAVOIR-FAIRE

- Adapter un/des postes de travail aux caractéristiques des personnels (charge physique ou/et mentale)
- Concevoir, piloter et contrôler une prestation concédée
- Concevoir, piloter et évaluer un projet/un processus relevant de son domaine de compétence
- Construire/adapter des outils/méthodes de travail
- Évaluer, développer et valoriser les compétences de ses collaborateurs
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Former et conseiller les utilisateurs dans son domaine de compétence

- Piloter, animer/communiquer, motiver une ou plusieurs équipes
- Planifier, organiser, répartir la charge de travail et allouer les ressources pour leur réalisation
- Travailler en partenariat avec les responsables de l'encadrement des unités concernées

CONNAISSANCES REQUISES

- Bio-nettoyage et hygiène des locaux (43403)
- Management (32054)
- Normes et techniques d'hygiène et de sécurité (24039)
- Organisation du travail (42887)
- Prévention des infections nosocomiales (43403)
- Prévention des troubles musculo-squelettiques
- Stratégie et organisation/conduite du changement (32025)
- Technologies de l'information et de la communication (NTIC) (46262)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : K2203 Management et inspection en propreté de locaux](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : E3C/11 Coordonnateur ou coordonnatrice\) d'entretien des locaux](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 19 avril 2002](#)

FORMATION

A partir d'un diplôme de niveau 4 dans le domaine hygiène, propreté, environnement

STATUT ET ACCÈS

Corps des cadres de santé paramédicaux

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A

Grades

- Cadre de santé paramédical (11 échelons)
 - Cadre supérieur de santé paramédical (7 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours interne sur titres

Organisé au niveau d'un ou plusieurs établissements d'un même département.

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS.

Conditions

- Etre fonctionnaire hospitalier appartenant aux corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques.
- Etre titulaire du diplôme de cadre de santé.
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans l'un ou plusieurs de ces corps.

OU

- Etre agent non titulaire de la fonction publique hospitalière.
- Etre titulaire de l'un des diplômes d'accès aux corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques et du diplôme de cadre de santé.
- Compter au moins 5 ans de service effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Quota : au moins 90 % des postes offerts au concours

Concours externe sur titres

Organisé au niveau d'un ou plusieurs établissements d'un même département.

Avis affiché dans les locaux de l'établissement, de l'ARS et de la préfecture de département, et publié sur le site Internet des ARS.

Conditions

- Etre titulaire des diplômes ou titres requis pour le recrutement dans les corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques et du diplôme de cadre de santé (ou de certificats équivalents).
- Compter au moins 5 ans d'exercice dans les corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques ou les corps équivalents du secteur privé.

Quota : 10 % des postes offerts au concours

Promotion professionnelle

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le diplôme de cadre de santé.

Conditions

- Réussite à l'entrée en Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS).
 - Accord de prise en charge par l'établissement employeur.
 - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme.
-

Détachement

Possibilité d'intégration dans le corps de détachement à tout moment à la demande de l'intéressé.

Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois classé dans la même catégorie.
 - Justifier des diplômes et titres exigés pour l'accès au corps.
-

Ressortissants européens

Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade de cadre supérieur de santé

Par voie de concours professionnel ouvert dans chaque établissement

Conditions

- Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade d'infirmier(ère) cadre de santé ou d'infirmier(ère) surveillant(e).

Au grade de directeur des soins de 2ème classe

Concours national interne sur épreuves

Conditions

- Etre cadre de santé.
 - Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade.
-

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Diplômes préconisés

- A partir d'un diplôme de niveau 4 dans le domaine hygiène, propreté, environnement

Relations professionnelles

- Équipe d'hygiène hospitalière
- Équipes de soins,
- Services travaux
- Services techniques et logistiques,
- Services économiques

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Gestionnaire du bio-nettoyage

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Conseiller\(ère\) hôtelier\(ère\)](#)
 - [Responsable blanchisserie](#)
 - [Encadrant\(e\) de stérilisation](#)
-

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-